

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 octobre 2021

**CD20211027_35
id. 5977**

Le 27 octobre 2021 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des délibérations à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BEQ (pouvoir à Mme DUCASSE), M. DESCAZEUX (pouvoir à Mme MORVAN)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article L. 3121-14 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

**TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'EHPAD LES CAUSERIES
À LAGUÉPIE**

Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le Département a décidé de créer un fonds d'aide à la modernisation des établissements pour les personnes âgées (FAMEPA) régi par les dispositions suivantes :

- travaux subventionnables : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement ;
- taux de subvention : 20 % du coût TTC des travaux ;
- subvention maximum limitée à 30 500 € par opération.

En application de cette délibération de principe, la directrice de l'établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes public de Laguépie sollicite une aide départementale de 30 500 € en vue de réaliser une première tranche de travaux de mise aux normes de sécurité incendie, suite à l'avis défavorable de la commission de sécurité du 17 juin 2021, ainsi que des travaux de téléphonie et d'installation de bornes WIFI .

Il convient de préciser que des travaux complémentaires, en cours de chiffrage, devront être réalisés en vue de se conformer aux prescriptions de la commission de sécurité.

Le coût des travaux de cette première tranche s'établit à 171 635,67 € TTC, répartis comme suit :

| | |
|--|--------------------|
| - mise aux normes de sécurité incendie..... | 105 133,34 € |
| - mises au normes du système de téléphonie | <u>66 502,33 €</u> |
| - Total TTC | 171 635,67 € |

Le plan de financement proposé est le suivant :

| | |
|-------------------------|---------------------|
| - FAMEPA | 30 500,00 € |
| - autofinancement | <u>141 135,67 €</u> |
| - Total TTC | 171 635,67 € |

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, habitat,

Vu l'avis de la commission des finances, personnel, affaires générales,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, et au titre de la politique liée au fonds d'aide à la modernisation des établissements pour les personnes âgées, l'attribution d'une subvention départementale d'un montant de 30 500 € à l'établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes public les Causeries de Laguépie pour la réalisation d'une première tranche de travaux de mise aux normes de sécurité incendie et de téléphonie, prélevé sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice en cours et imputé à l'article 204142 sous fonction 538 (PAEM-SDB 000813).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL